

# POURQUOI UN TEL PROJET DE DÉVELOPPEMENT ?



© Josette Vial



## Un état des lieux des quartiers prioritaires

- 25 500 habitants soit 41% de la population vénissienne
- Des revenus 2 fois plus faibles en moyenne que dans le reste de l'agglomération
- Taux de chômage élevé (en moyenne, taux 2,5 fois plus élevé que la moyenne du Grand Lyon), touchant particulièrement les jeunes
- environ 8 500 logements dont 77% de logements sociaux

## Le Contrat de Ville 2015-2020

### > Pour soutenir les dynamiques

- d'ouverture et connexion du territoire à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- de diversification de l'habitat
- de développement économique
- d'amélioration et gestion du cadre de vie
- de soutien à la vie associative et aux initiatives habitantes

### > Un projet d'avenir pour construire un territoire

- **Équilibré**, pour favoriser les réussites et les mobilités
- **À vivre**, pour une amélioration partagée et pérenne du cadre de vie
- **De liens**, pour développer la mise en réseau, la citoyenneté et la cohésion sociale
- **D'investissement et d'innovation**

### Où trouver de l'information

**La Maison du Projet**  
20 avenue Jean-Cagne  
69200 Vénissieux

### Nous contacter

04 72 90 10 96  
maisonduprojet@ville-venissieux.fr

### Nous écrire

Mairie de Vénissieux, BP 24  
69631 Vénissieux Cedex

### Transports

Tramway T4, arrêt « Vénissy »  
Ligne C12, arrêt Herriot-Cagne



## LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

# Pourquoi ? Comment ?



Grand Projet de Ville - Vénissieux

GRAND LYON  
la métropole



ville de  
**venissieux**

## LA POLITIQUE DE LA VILLE : UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE

« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Loi LAMY du 21 février 2014.

Elle est une compétence de la Métropole de Lyon en coopération étroite avec les communes.

Elle vise principalement à réaliser la transformation urbaine des quartiers populaires et à mettre en œuvre des actions pour réduire les difficultés socio-économiques des habitants des quartiers concernés.

### Un projet de requalification urbaine, de développement économique et social

- **Un projet urbain, social et économique** élaboré spécifiquement pour le territoire concerné, et qui constitue la base de l'intervention de la Politique de la Ville.
- **Des financements spécifiques** pour la réalisation d'un projet contractualisé sur les territoires identifiés Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).
- **La mobilisation plus forte et/ou plus ciblée** des moyens de droit commun des politiques publiques au profit des habitants des quartiers QPV.
- **Un partenariat contractualisé et renforcé**, des actions concertées pour traiter les difficultés identifiées.
- **Un fléchage des politiques locales** sur les territoires qui concentrent les difficultés

## UN CONTRAT DE VILLE : UNE MÉTHODE, DES ENGAGEMENTS

Le Contrat de Ville est le document qui définit les actions à mettre en œuvre pour le territoire identifié par chacun des signataires (Ville, Métropole, État, bailleurs HLM...)

Il comprend :

- des plans d'actions pour la période 2015-2020
- des engagements de moyens humains et financiers par les partenaires.

### Le Contrat de Ville s'articule autour de 4 volets :

#### > Le développement social

- Favoriser la **réussite éducative** et scolaire
- Développer des actions de **prévention**
- Renforcer les interventions en direction de la **jeunesse**
- Renforcer **l'implication des habitants**
- Favoriser le lien social, **le vivre ensemble** et la citoyenneté

#### > Le renouvellement urbain

- Mettre en œuvre un projet de **renouvellement urbain**
- Améliorer le **cadre de vie** et les conditions d'habitat
- Poursuivre la diversification de **l'offre d'habitat**, de **services** et **d'équipements** de proximité

#### > Le projet économique

- Favoriser la mise en œuvre des clauses d'insertion à l'emploi
- Renforcer l'accès à la formation et à l'emploi
- Soutenir la création d'activités

#### > La participation des habitants au projet

- Mettre en place un Conseil Citoyen
- Impliquer les habitants dans les actions de proximité
- Sensibiliser et éduquer aux thèmes de la ville qui change

## LA SITUATION POUR VÉNISSIEUX

**La Mission Grand Projet de Ville – Vénissieux, impulse et est garante** de la mise en œuvre des actions et des engagements inscrits dans le Contrat de Ville, pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville :

- Le territoire Minguettes - Clochettes
- Le quartier Duclos / Max-Barel
- La résidence Les Acacias

**Enjeux** : animer le pilotage inter-partenarial et être garant de la réalisation des programmes contractualisés

### Les principaux partenaires :

La Métropole de Lyon, la Ville de Vénissieux, l'État, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Région, les bailleurs sociaux, la CAF, la Caisse des Dépôts et des Consignations, les associations et autres acteurs de proximité...

